



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : MARCHÉ SUBSEQUENT N°1 RELATIF
A L'ORGANISATION DE DEJEUNERS FESTIFS
POUR LES RETRAITES VINCENNOIS EN 2025

DÉCISION N° DM-CCAS-25-005
EN DATE DU 15 AVRIL 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la volonté de Centre Communal d'Action Sociale d'organiser un déjeuner festif à destination des retraités vincennois ;

CONSIDÉRANT la décision n°DM-CCAS-25-004 en date du 13 mars 2025 d'attribuer l'accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'organisation de déjeuners festifs pour les retraités vincennois aux sociétés VENDOME RECEPTION, SEINO VISION, COMPAGNIE DES BATEAUX MOUCHES ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SEINO VISION jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement du marché subséquent n°1 ;

D É C I D E

D'ATTRIBUER le marché subséquent n°1 relatif à l'organisation de déjeuners festifs pour les retraités vincennois en 2025 à la société SEINO VISION, sise Port de la Bourdonnais – 75007 Paris, représentée par Monsieur Franck CHANEVAS en sa qualité de Président.

Le marché subséquent n°1 est conclu pour un montant maximum annuel de 41 000 € HT (soit 49 200 € TTC).

Il prend effet à sa notification pour une durée de validité comprise dans la période du 20 mai au 15 juin 2025 (hors mardi, vendredi, week-end, jours fériés).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20250415-Imc1H13100H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/04/2025
Date de Publication : 16/04/2025